

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 5

Artikel: La motorisation dans l'armée japonaise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

descendit de cheval et s'assit, sur un banc de pierre, à côté de la bonne femme.

— Demain, lui dit-il, vous verrez votre fils; son régiment est à la ville, maintenant; ce n'est pas loin, il vous attend.

Et longuement il causa avec la pauvre mère; mais toujours d'une manière vague, sans préciser la mission qu'il s'était donnée à lui-même de remplir comme un devoir.

Une demi-heure après, il repartait au galop.

Rentré chez lui, il appela son ordonnance et lui donna de longues instructions, interrogeant le soldat avec une inaltérable patience, pour avoir la certitude qu'il avait bien compris.

Celui-ci ouvrit de grands yeux étonnés.

— As-tu bien compris?

— Oui, mon capitaine.

— Tu suivras mes instructions à la lettre?

— Oui, mon capitaine.

L'ordonnance le regarda s'éloigner, sifflottant, les mains dans les poches, la cravache sous le bras, content de lui-même.

Une brosse d'une main, une botte de l'autre, le soldat demeurait immobile, les yeux au plafond.

— Mon vieux bonhomme, murmura-t-il enfin ..., tu sais, je te connais, et depuis longtemps; il y a là-dessous, pour sûr, quelque tour de ta façon: une mère, un soldat, une surprise pour les deux; tu es bien le meilleur homme dont j'ai jamais *astiqué le fourbi*; aussi, vois-tu, tu mérites une récompense; demain, tes bottes seront les plus brillantes du régiment...

*

Le lendemain matin, une femme de la campagne, vêtue de ses habits de fête, entra dans la ville; elle marchait lentement, étonnée, embarrassée. Sa jupe éclatante tranchait sur un caraco d'un vert sombre aux revers brodés de passementerie. A ses oreilles pendaient de lourdes boucles d'or et un collier de corail entourait son cou bruni par le hâle.

Le brossier du capitaine, posté en sentinelle à la porte de la ville, l'observait curieusement.

— Ma bonne femme, dit-il en s'approchant.

— Ah! c'est vous le soldat dont m'a parlé monsieur l'officier?

— C'est moi justement.

— Je vous remercie bien de tout cœur; et ... et mon « petit », est-il là? Pourquoi n'est-il pas venu m'attendre? On ne lui a rien dit peut-être? Dites-moi, conduisez-moi à la caserne.

— Hé! un moment, bonne femme! un peu de patience; quand on est soldat, voyez-vous, on ne fait pas ce qu'on veut. Le régiment va défilé là, sur cette place; attendez un peu, vous verrez comme c'est beau; le colonel doit décorer un camarade de la médaille militaire.

— Mais jamais je ne pourrai attendre, pensez-vous, il y a deux ans que...

— Je comprends bien, bonne mère, mais qu'y faire? c'est le règlement.

— Oh! mon Dieu! Alors ils vont venir ici, les soldats? Mais je le verrai alors, j'irai lui parler tout de suite.

— Non, non, il faudra attendre la fin; ce sera bientôt fait, d'ailleurs, un peu de patience.

— Patience, patience... ah! ce cher petit!...

— Puis c'est défendu, voyez-vous; le soldat dans le rang ne peut broncher, sans cela... vous comprenez... la mère du colonel elle-même viendrait par là, qu'elle ne pourrait pas parler à son fils. C'est le règle-

ment... et ce ne sont pas les mères qui l'ont fait, pas vrai, ce règlement?

— Oh! sûrement, mon pauvre ami.

Un roulement de tambour, une joyeuse fanfare éclatèrent dans la rue voisine.

— Voici le régiment, dit l'ordonnance.

La bonne femme toute rougissante d'émotion, fit mine de s'élançer en avant.

Le soldat la retint par le bras.

— Un peu de patience; ne vous montrez pas; vous le feriez punir, voyez-vous, il en faut si peu! Tourner la tête à droite quand elle doit être à gauche...

— C'est bien vrai qu'ils sont durs pour eux, murmura la vieille.

Le régiment défila au milieu des curieux formant la haie, les sapeurs en tête, puis le tambour-major, la batterie, des tambours, les clairons, puis le colonel, l'aigrette au képi, le sabre au poing, caracolant sur son alezan, puis les compagnies, le drapeau et sa vaillante escorte...

— Que vont-ils faire maintenant?

— Vous ne voyez pas? Voilà le régiment formé en carré; le colonel est au centre; il va dire quelques paroles à l'adresse du soldat que l'on va décorer, c'est l'usage; il va raconter l'action d'éclat qui lui a mérité la médaille et le donner en exemple aux autres soldats. Ecoutez! le colonel commence. (A suivre.)

La motorisation dans l'armée japonaise

Le Japon, qui souffre d'une pénurie de chevaux, devait être amené, en dehors de toute autre considération tactique, à développer la motorisation de son armée. Jusqu'à ces dernières années, le Japon était, dans ce domaine, entièrement tributaire de l'industrie étrangère. Des constructeurs japonais commencent à sortir de leurs usines le matériel destiné à l'armée. En cas de conflit en Extrême-Orient, ils apporteraient une importante contribution à l'industrie de guerre du Japon. Ces constructions concernent aussi bien les chars de combat que les voitures blindées et les auto-mitrailleuses.

L'état-major japonais propose de créer, dans chaque division d'infanterie, un régiment automobile qui serait composé de quatre ou cinq compagnies, dont une compagnie à motocyclettes avec mitrailleuses légères et lourdes. Ce régiment serait complété par de la cavalerie chargée, à la fois des services de reconnaissance, de l'enveloppement tactique, de la retraite ou de la poursuite.

La motorisation des troupes de liaison est en cours, ainsi que l'augmentation du nombre des motocyclettes et des automobiles dans les états-majors. La motorisation des troupes du génie, des équipages des ponts et des convois de ravitaillement est une des moins avancées.

L'artillerie divisionnaire reste hippomobile.

A la brigade de cavalerie, dit le « Temps », sont affectés des escadrons d'automitrailleuses blindées réunis en bataillons. Ceux-ci, en dehors de deux escadrons d'automitrailleuses blindées, comprennent huit à dix side-cars blindés munis de mitrailleuses de 13 millimètres, et une section de mitrailleuses spéciales pour la défense aérienne. Chaque escadron d'automitrailleuses comprend dix automitrailleuses et dix side-cars-mitrailleuses.

L'artillerie des brigades de cavalerie doit être motorisée seulement dans certaines brigades. Les trains et services régimentaires doivent l'être dans quelques unités et partiellement dans d'autres. D'autre part, l'artillerie lourde est complètement motorisée. Elle comprend des canons de 150 mm et des mortiers de 240 et 280 mm. L'artillerie moyenne n'est motorisée, à l'heure actuelle, que pour un quart, notamment en ce qui concerne les deux régiments à pièces de 100 mm. Les six autres régiments, armés d'obusiers de 150 mm, sont encore hippomobiles.

L'artillerie légère est entièrement motorisée et le ravitaillement en munition au combat dispose de petits chars. Les Japonais ont entrepris la construction de chars plus importants spécialement destinés au ravitaillement des batteries.

Les sections de chars de combat comprennent deux régiments à faibles effectifs et chacun d'eux ne dispose que d'une quarantaine d'engins de divers modèles. La campagne

effectuée en Chine semble avoir démontré que le Japon ne possédait alors qu'un nombre de chars insuffisant.

Enfin, lors des combats qui ont eu lieu en Mandchourie, les trains blindés ont joué un rôle important. Le Japon a organisé une brigade de dix trains, avec quelques groupes de draisiennes et de camions blindés sur rails. Ces éléments étaient répartis, en Mandchourie, entre les forces japonaises qui progressaient le long des voies ferrées. Ils constituaient, en quelque sorte, des béliers d'assaut qui emportaient, avec l'appui de leur artillerie, les positions défensives chinoises et ouvraient le chemin à l'infanterie.

Petites nouvelles

La jolie ville de Sion inaugurera au printemps prochain son aérodrome. Cette base d'aviation qui n'aura au début que le caractère d'une base d'aviation de tourisme, sera certainement appelée par la suite à prendre une belle extension. En effet, de par sa situation au cœur des Alpes, l'aérodrome de Sion sera utile à plus d'un titre à l'aviation militaire dont il facilitera les vols au-dessus de nos montagnes. En outre il constituera également une base douanière de 2^e classe ainsi qu'un centre de ravitaillement précieux pour les appareils des compagnies aéronautiques organisant des vols au-dessus des Alpes.

Dans le projet pour la création de possibilités de travail que le Conseil fédéral vient d'adopter figure une somme de 6 millions de francs pour les années 1935 et 1936 et qui est destinée à la construction de fortins pour assurer la protection de la frontière. Le message que le Conseil fédéral adresse aux Chambres à ce sujet est assez sobre de détail et cela se comprend puisqu'il s'agit d'une question intéressant la défense nationale. Du reste, le Département militaire n'est pas encore en mesure, pour le moment, de présenter à cet effet un projet détaillé. Ce dernier nécessite en effet des études approfondies et des travaux techniques préparatoires qui fourniront précisément du travail à bon nombre d'ingénieurs et de techniciens. Une somme de 1 million de francs environ sera sans doute nécessaire pour la création d'un bureau spécial qui sera rattaché à la section du génie, pour les connaissances sur le terrain et pour l'élaboration des plans et devis des ouvrages envisagés. Il s'agira de fortins, sorte de petits forts d'arrêt et d'emplacement bétonnés pour mitrailleuses. Le crédit demandé pour les deux années 1935 et 1936 et réservé à la construction proprement dite de ces ouvrages s'élèvera donc à 5 millions de francs. On voit qu'il s'agit là d'une somme relativement assez modeste. L'ensemble des travaux envisagés sera néanmoins une occasion de travail qui sera sans doute la bienvenue pour bon nombre de chômeurs.

Le Département militaire fédéral a été autorisé par le Conseil fédéral à adapter aux conditions actuelles l'organisation du service des chiens de guerre dans le cadre des crédits disponibles. Ce service est placé, jusqu'à nouvel avis, sous la direction du commandant du 1^{er} corps d'armée. Un camp d'instruction pour le service des chiens de guerre a été créé au fort de Savatan.

Sous le titre vaguement camouflé d'« Entraînement sportif » l'Allemagne organise la préparation militaire de 6 millions de jeunes gens. La direction des jeunesses hitlériennes vient de créer un insigne et un livret sportif à trois degrés: 16 ans, 17 ans et 18 ans.

L'entraînement sportif sera accompagné d'une surveillance médicale, dont les résultats seront inscrits dans le livret. Les exercices envisagés pour l'obtention de l'insigne sportif comportent:

1. Exercices physiques: courses de 100 à 3000 mètres, saut en longueur, lancement de la massue (engin en bois en forme de grenade à manche). Le lancement de la massue sera fait à distance et au but: lancement du poids, natation.

2. Sports en campagne: Description (croquis) des formes du terrain, exercices de couverture, topographie et lecture des cartes, exercices d'observation, estimation des distances, camouflages, utilisation du terrain, exercices de liaison, y compris l'étude des moyens modernes de transmission.

3. Exercices de tir à petit calibre.

A quand la reprise de la Jungwehr en Suisse?

Au moment où le parti communiste vient de lancer le référendum contre la prolongation des écoles de recrues, nous croyons utile de reproduire les révélations suivantes, communiquées par la Presse suisse moyenne:

« A la fin de l'été dernier (c'est notre informateur qui parle), la section suisse de l'Internationale communiste (Ko-

mintern) s'est occupée presque exclusivement du travail de sappe à effectuer au sein de l'armée. Le 10 septembre, les dirigeants du Komintern ont eu, à Moscou, une séance consacrée à ce même objet, au cours de laquelle ils ont entendu un rapport du camarade Janson, instructeur responsable de la direction du parti communiste en Suisse. Les thèses présentées dans ce rapport peuvent se résumer comme suit: Le parti communiste doit, à tout prix, s'efforcer de faire sombrer le projet du Département militaire relatif à la prolongation des écoles de recrues. En corrélation avec cette action, la presse doit intensifier également sa politique défaitiste à fin que, en cas de guerre, un mouvement révolutionnaire ait toutes chances d'aboutir (il s'agit ici, on le voit, d'une réédition de la politique des Zimmerwaldiens et de Lénine). C'est un comité directeur de trois membres qui organisera cette action. Ce comité sera probablement composé des camarades Robert Muller, conseiller national. Humbert-Droz, l'homme de confiance de Moscou, et enfin, comme instructeur, Wilhelm Pieck.

Pour s'assurer la complicité socialiste, on proposa de faire appel, en particulier, aux trois jeunes socialistes bien connus qui ont nom Dürrenberg, Piguet et Anderfuhren. (On révéla à ce propos aux dirigeants du Komintern que ces trois camarades ont déjà, en fait mais en grand secret, passé au communisme, mais qu'on leur a demandé de demeurer, pour le moment, dans les rangs des socialistes, parce que leur activité serait de la sorte plus efficace.) Et l'on décida de confier à Anderfuhren le soin d'organiser des « cellules » dans les entreprises des industries de guerre, afin que, cas échéant, on puisse paralyser l'activité de ces industries par des actes de sabotage, par le feu, etc.

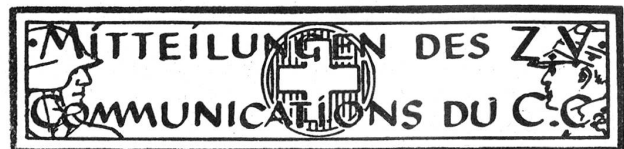
Enfin la jeunesse communiste a été chargée d'intensifier la formation des cellules dans l'armée, et l'on a mis immédiatement à sa disposition 100,000 fr. pour remplir cette tâche.

On a décidé de constituer un comité adjoint au Komintern, qui, en collaboration avec la jeunesse communiste internationale, dirigera la propagande révolutionnaire au sein de la jeunesse suisse et de l'armée. Parmi les noms qui ont été mis en avant, relevons ceux de Wilhelm Pieck, Fritz Heckert et le trop célèbre Fritz Platten, qui doit être déjà de retour en Suisse.

A la séance de Moscou, on a discuté enfin de la « technique » de l'action communiste en Suisse. C'est Bâle, qui demeurera, comme par le passé, le quartier-général des communistes, avec une ... succursale à Genève.»

Tout, jusqu'à l'attitude du parti socialiste qui a refusé de lancer le référendum, mais qui dans ses journaux recommande chaudement la signature des listes, porte à croire que les révélations faites ci-dessus sont exactes. Si tel est le cas aucun doute ne saurait subsister quant à l'existence du front commun socialiste-communiste contre l'armée.

Ceci donnera à réfléchir à ceux qui seraient tentés d'accueillir, avec trop de confiance les paroles de certains chefs d'extrême-gauche.



1. Organisation der Skiwettkämpfe des S.U.O.V. 1935 in Glarus

Das Organisationskomitee in Glarus hat im Einverständnis des Zentralvorstandes das Datum der Abhaltung der Skiwettkämpfe unseres Verbandes festgelegt auf den 12./13. Januar, eventuell 19./20. Januar 1935. Wir bitten Unterverbände und Sektionen, sich diese Daten vorzumerken und auf dieselben ihrerseits keinerlei Wettkämpfe festzulegen. — Präsident des Organisationskomitees ist Feldw. Weber Gabriel, Zeughausverwalter in Glarus; Präsident des Wettübungskomitees ist Hptm. Böckle Franz, Kreiskommandant in Glarus.

2. Punktzahl für die Anerkennungskarte im Handgranatenwerfen

Auf Grund der bisher vorliegenden Resultate des diesjährigen Verbandswettkampfes hat der Zentralvorstand die Punktzahl zur Erlangung der Anerkennungskarte im Handgranatenwerfen festgesetzt auf 37 Punkte.

Der Zentralvorstand.